

Crédit d'impôt CDAE du Québec 2026 : Règles en IA pour les startups technologiques

Publié le 9 mai 2026 20 min de lecture



Résumé

Le **Crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques** (CDAE) est depuis longtemps un outil clé de la stratégie du Québec pour soutenir son secteur des technologies de l'information (TI). En offrant un généreux crédit d'impôt remboursable sur les [salaires admissibles en TI](#), le CDAE encourage les entreprises à investir dans des activités numériques à haute valeur ajoutée. À compter de 2026, ce crédit est **modernisé et renommé** en **Crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques intégrant l'intelligence artificielle (CDAE^{IA})** (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca) (Source: investquebec.com). Selon les nouvelles règles (exercices financiers débutant après le 31 décembre 2025), le crédit de 30 % est maintenu, mais il est explicitement ciblé vers les projets d'affaires électroniques comportant une **intégration importante de l'IA**. La portion remboursable (l'élément de remboursement en espèces) débute à 22 % en 2026 et diminue progressivement à 20 % d'ici 2028 (Source: grantcompass.ca) (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca).

Ce rapport présente une **analyse complète** du CDAE/CDAE-IA, en se concentrant particulièrement sur les **startups technologiques et en IA**. Nous explorons sa création, sa structure et son évolution, détaillons les critères d'admissibilité et le processus de demande, analysons les données fiscales sur son utilisation et examinons des exemples précis de la façon dont les entreprises modernes axées sur l'IA peuvent tirer parti de ce crédit. Nous comparons les régimes d'avant 2026 et d'après 2025, notamment les taux de crédit, les activités admissibles et les exigences de conformité. Plusieurs perspectives sont examinées : gouvernementale (stratégie de développement économique), commerciale ([planification fiscale pour les startups](#)) et politique (stimulation de l'innovation par rapport aux préoccupations liées au soutien ciblé). Le rapport s'appuie sur des sources officielles, notamment les documents budgétaires des Finances du Québec et les directives d'Investissement Québec (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca) (Source: investquebec.com), ainsi que sur des commentaires d'experts. Des tableaux résumés les paramètres clés et les barèmes de taux. Enfin, nous discutons des implications pour l'économie québécoise et esquissons les orientations futures, notamment en ce qui concerne l'alignement de la politique fiscale sur l'adoption rapide de l'IA.

Introduction et contexte

L'économie numérique du Québec et les mesures fiscales incitatives

Depuis le début des années 2000, le Québec soutient activement son secteur des technologies de l'information (TI) en pleine croissance par diverses mesures fiscales. Le **CDAE** a été introduit en 2008, puis renouvelé et modifié (notamment en 2015, 2024 et 2025) (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca). Son objectif est de « consolider le secteur des TI au Québec » en encourageant les entreprises à s'engager dans des **activités innovantes à haute valeur ajoutée** telles que le développement de logiciels, la conception de systèmes et le conseil en TI (Source: www.investquebec.com) (Source: www.investquebec.com). En offrant un crédit d'impôt égal à un pourcentage des salaires admissibles, la politique incite à l'embauche de nouveaux employés dans des rôles liés à l'informatique et, de fait, au rapatriement ou à la définition locale du développement de produits TI.

Dans l'économie du savoir du Québec, les entreprises technologiques – des **startups** aux centres de R-D multinationaux – sont considérées comme des moteurs de croissance et d'innovation. Le gouvernement provincial note que « l'innovation et la recherche » sont **au cœur de la productivité et de la compétitivité** (Source: www.quebec.ca) (Source: www.quebec.ca). Depuis 2017, le Québec a investi massivement (des centaines de millions de dollars) dans la recherche et la commercialisation en IA par le biais d'initiatives telles que les instituts d'IA de Montréal (Mila, IVADO, etc.) (Source: grantcompass.ca) (Source: www.economie.gouv.qc.ca). La modernisation du CDAE en un crédit spécifiquement axé sur l'IA reflète ce virage stratégique. Dans le budget de mars 2026, le ministre des Finances, Eric Girard, a souligné les ambitions du Québec : soutenir « **l'adoption de l'intelligence artificielle** et des technologies quantiques » pour transformer l'économie (Source: www.quebec.ca).

Le CDAE original (avant 2026)

Avant 2026, le CDAE fonctionnait comme un crédit d'impôt général pour les affaires électroniques, accessible aux entreprises de TI admissibles. Le crédit représentait **30 % des salaires admissibles**, composé d'une **portion remboursable** (initialement 24 % du salaire) et d'une **portion non remboursable** (initialement 6 %) (Source: rdactionconsultant.com) (Source: www.investquebec.com). Cela signifiait qu'une entreprise pouvait récupérer jusqu'à 30 % du salaire de chaque employé TI admissible sous forme de crédits d'impôt, avec jusqu'à 20 %–25 % du salaire effectivement remboursé en espèces si l'entreprise avait un impôt à payer insuffisant. Par exemple, le guide fiscal du Québec notait que pour 2024 et les années antérieures, le taux du CDAE était de 24 % remboursable plus 6 % non remboursable (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca) (Source: rdactionconsultant.com). En pratique, un employé gagnant le plafond de l'époque de **83 333 \$** par an générait un crédit maximal de **25 000 \$** (24 % de 83 333 \$ = 20 000 \$ remboursables + 6 % = 5 000 \$ non remboursables) (Source: rdactionconsultant.com) (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca).

Pour être admissible, une entreprise devait remplir plusieurs conditions : avoir un **établissement au Québec**, tirer au moins 75 % de ses revenus d'activités TI et en tirer au moins 50 % du développement de logiciels ou de secteurs connexes (Source: www.investquebec.com) (Source: investquebec.com). Elle devait également maintenir au moins six employés TI admissibles à temps plein (Source: www.investquebec.com) (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca). Chaque employé admissible devait consacrer au moins 75 % de son temps de travail à des activités « admissibles » – en gros, la conception, le développement ou le conseil en systèmes TI et solutions de commerce électronique (Source: www.investquebec.com) (Source: investquebec.com). Voir le tableau 1 ci-dessous pour un aperçu.

Tableau 1 : Critères d'admissibilité au CDAE avant 2026 (voir sources détaillées)

CRITÈRE	EXIGENCE (CDAE AVANT 2026)
Société admissible	Entreprise québécoise axée sur les TI ; doit obtenir <i>annuellement</i> une attestation d'IQ confirmant l'orientation TI et la conformité (Source: www.investquebec.com) (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca).
Établissement au Québec	Oui – doit avoir des activités au Québec (Source: www.revenuquebec.ca) (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca).
Emploi minimal	Maintien de ≥6 employés TI admissibles à temps plein (règles spéciales pour les startups/transferts) (Source: www.investquebec.com).
Tests de revenus	≥75 % des revenus provenant d'activités TI et ≥50 % de ceux-ci provenant du développement ou de l'édition de logiciels (Source: www.investquebec.com) (Source: investquebec.com).
Prestation sans lien de dépendance	≥75 % des revenus TI provenant de services à des clients sans affiliation (ou applications utilisées exclusivement à l'extérieur du Québec) (Source: www.investquebec.com) (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca).
Employés admissibles	Travailleurs à temps plein consacrant ≥75 % de leur temps à des tâches de R-D en TI/affaires électroniques (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca).
Activités admissibles	Conseil en TI (sur les systèmes/solutions TI), développement/intégration de systèmes TI, services d'hébergement de données, développement de solutions de commerce électronique et services de sécurité/identification (Source: www.investquebec.com) (Source: rdactionconsultant.com).
Plafonds salariaux	Plafond salarial annuel de 83 333 \$ par employé (pour 2024 et avant) (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca) ; exclusion du montant personnel de base applicable à partir de 2025 (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca).
Taux de crédit (2024)	30 % des salaires admissibles = 24 % remboursable + 6 % non remboursable (Source: rdactionconsultant.com).

Sources : Gouvernement du Québec (Investissement Québec, Revenu Québec, rapports budgétaires) (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca) (Source: www.investquebec.com) (Source: rdactionconsultant.com).

Ainsi, sous le CDAE d'avant 2026, un large éventail d'entreprises technologiques québécoises pouvait réduire considérablement leur charge fiscale sur la masse salariale. Les données du ministère des Finances montrent qu'environ **770 entreprises** ont réclamé le CDAE remboursable en 2022 (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca) (avec 460 réclamant la portion non remboursable), ce qui reflète la large adoption du crédit. Le coût total pour le gouvernement de ces crédits a été important – de l'ordre de **600 à 700 millions de dollars par an** récemment (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca). Par exemple, les projections pour 2025 estimaient 598,0 M\$ remboursables et 104,7 M\$ non remboursables, pour un total d'environ 702,7 M\$ (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca).

Virage vers l'IA (Réformes du budget 2026)

Dans le **budget 2026-2027 (mars 2026)**, le gouvernement du Québec a annoncé que le CDAE serait **modernisé pour mettre l'accent sur l'intelligence artificielle** (Source: investquebec.com) (Source: www.investquebec.com). En vigueur pour les exercices financiers débutant le ou après le 1er janvier 2026, le crédit est renommé « **CDAE intégrant l'intelligence artificielle** » (**CDAE^{IA}**) (Source: investquebec.com) (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca). Les changements clés incluent :

- **Accent sur l'IA** : Pour recevoir le crédit, les entreprises doivent désormais travailler sur des projets de commerce électronique qui *intègrent des fonctionnalités d'IA de manière significative* (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca) (Source: investquebec.com). En pratique, cela signifie que chaque employé admissible doit consacrer la majeure partie de son travail à des tâches liées à des projets qui incluent de façon significative des techniques d'IA (apprentissage automatique, réseaux de neurones, etc.) (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca) (Source: investquebec.com). Les travaux informatiques courants (maintenance, évolution, etc.) ne sont plus admissibles (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca).

- **Activités liées à l'IA élargies** : La portée des tâches admissibles a été élargie pour inclure explicitement le **conseil spécialisé en IA**, comme la réalisation d'études de faisabilité ou la préparation de données pour des projets d'IA (Source: www.investquebec.com). De nouvelles dispositions permettent aux travaux préparatoires effectués jusqu'à 12 mois avant un projet d'IA identifiable d'être admissibles au crédit (Source: www.investquebec.com).
- **Taux de crédit** : Le taux global de 30 % demeure, mais la **partie remboursable** diminue progressivement : 22 % pour l'année civile 2026, 21 % en 2027, et 20 % à partir de 2028 (Source: grantcompass.ca) (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca). (La partie non remboursable augmente en conséquence : par exemple, 8 % en 2026, pour atteindre 10 % d'ici 2028, comme le montre le tableau 2.)
- **Changement de nom** : Les modifications législatives renomment officiellement le crédit pour inclure « IA » (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca), signalant ainsi cette orientation vers l'intelligence artificielle.

Ces réformes alignent le CDAE sur la stratégie du Québec visant à devenir un pôle d'innovation en IA (Source: www.quebec.ca) (Source: grantcompass.ca). Comme le souligne un guide de l'industrie, le nouveau crédit d'impôt pour l'IA est positionné comme « *la volonté du Québec de devenir un pôle mondial de l'IA* », encourageant les entreprises à intégrer l'IA dans leurs produits et processus (Source: grantcompass.ca) (Source: grantcompass.ca).

Le tableau 2 ci-dessous compare les régimes pré- et post-2026 pour plus de clarté :

CARACTÉRISTIQUE	CDAE (AVANT 2026)	CDAE ^{IA} (2026 ET APRÈS)
Taux de crédit (total)	30 % des salaires admissibles = 24 % remboursable + 6 % non remboursable (2024) (Source: rdactionconsultant.com).	30 % des salaires admissibles = 22 % remboursable + 8 % non remboursable (2026 ; baisse graduelle à 20 %/10 % d'ici 2028) (Source: grantcompass.ca) (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca).
Activités admissibles	Services de commerce électronique/TI étendus (conseil, développement de systèmes/logiciels, solutions de commerce électronique, sécurité) (Source: www.investquebec.com) (Source: rdactionconsultant.com).	Désormais restreint aux activités de commerce électronique avec intégration significative de l'IA (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca) (Source: www.investquebec.com). Le conseil spécialisé en IA (apprentissage automatique, préparation de données) est explicitement inclus (Source: www.investquebec.com).
Admissibilité des employés	Travailleurs TI à temps plein consacrant ≥75 % de leur temps à des tâches admissibles (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca).	Employés à temps plein consacrant ≥75 % de leur temps à des tâches de commerce électronique liées à l'IA (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca) (Source: grantcompass.ca).
Emploi minimum	≥6 ETP admissibles (avec dispositions spéciales pour les nouvelles entreprises en démarrage) (Source: www.investquebec.com).	Même exigence (maintenir ≥6 ETP admissibles) (Source: investquebec.com) (Source: www.investquebec.com).
Seuil de salaire	Exclusion : les premiers 15 000 \$ de salaire (montant personnel de base) ne sont plus admissibles à partir de 2025 (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca). Plafond annuel d'environ 83 333 \$ (2024 et avant) (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca).	Aucun plafond ; l'exclusion personnelle de base s'applique toujours (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca).
Règle sur la délocalisation/sociétés liées	Crédit réduit de moitié si ≥50 % des revenus proviennent de services rendus à une société étrangère liée, ou de logiciels utilisés exclusivement à l'extérieur du Québec par des sociétés liées (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca).	La même règle de base s'applique ; clarifiée pour inclure tous les services (même le soutien) rendus à des sociétés liées hors Québec (Source: www.investquebec.com).
Processus d'attestation	Attestation annuelle par Investissement Québec pour l'entreprise et les employés (Source: www.revenuquebec.ca) (Source: www.revenuquebec.ca).	Mécanisme inchangé : IQ émet des attestations annuelles confirmant l'intégration de l'IA (entreprise et personnel) (Source: investquebec.com) (Source: grantcompass.ca).

Sources : Législation québécoise et publications gouvernementales (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca) (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca) (Source: www.investquebec.com) (Source: grantcompass.ca). Voir également les conseils d'Investissement Québec (Source: www.investquebec.com) (Source: investquebec.com).

Comment les entreprises (particulièrement les startups en IA) réclament le CDAE/CDAE^{IA}

Attestation par Investissement Québec

Pour réclamer le CDAE (ou le nouveau CDAE^{IA}), une entreprise doit d'abord obtenir une **attestation d'admissibilité** auprès d'Investissement Québec (IQ). Ce processus d'attestation est crucial : il certifie que l'entreprise et chaque employé ciblé répondent aux critères législatifs (Source: www.revenuquebec.ca) (Source: www.revenuquebec.ca). Sans l'attestation d'IQ, Revenu Québec n'accordera pas le crédit d'impôt.

Le processus est le suivant :

- 1. Demande en fin d'exercice** : Après la fin de l'exercice financier, la société soumet une demande d'attestation à IQ. Cela comprend les renseignements sur l'entreprise, les détails sur les employés et les preuves appuyant l'orientation TI/IA (par exemple, descriptions de projets, contrats). [Investissement Québec fournit des formulaires et des conseils spécifiques à cette fin (Source: www.investquebec.com) (Source: www.investquebec.com).]
- 2. Examen par IQ** : IQ examine la demande en fonction des critères d'admissibilité. Elle analyse les revenus, les activités, les données sur la masse salariale et les descriptions de poste. Pour le CDAE^{IA} (après 2025), IQ évaluera également si les projets intègrent réellement l'IA. Par exemple, une entreprise doit démontrer que chaque « mandat, projet ou produit » traité par l'employé admissible utilise de manière significative des algorithmes d'IA (Source: investquebec.com) (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca).
- 3. Délivrance des attestations** : Si la demande est approuvée, IQ émet deux types d'attestations : une pour l'entreprise et une pour chaque employé admissible. Ces documents sont requis pour réclamer le crédit dans la déclaration de revenus. IQ précise qu'elle « ne débourse pas le crédit, mais confirme votre admissibilité en délivrant une attestation requise pour réclamer le crédit d'impôt auprès de Revenu Québec » (Source: www.investquebec.com). En d'autres termes, IQ certifie la demande, mais seul Revenu Québec accorde le crédit effectif.
- 4. Critères clés d'IQ** : Lors de la vérification de l'admissibilité, IQ vérifie les paramètres clés (tels que résumés ci-dessus). Selon un guide de l'industrie, IQ n'émettra des attestations que si :
 - Le code SCIAN de la société relève des secteurs TI admissibles (par exemple, édition de logiciels 5112, conception de systèmes informatiques 5415xx, traitement de données 5182) (Source: grantcompass.ca),
 - L'entreprise maintient au moins 6 employés admissibles, et
 - Le rôle de chaque employé respecte la règle des 75 % du temps consacré à des travaux de commerce électronique **améliorés par l'IA** (par exemple, intégration de l'apprentissage automatique, développement de systèmes intelligents) (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca) (Source: grantcompass.ca).

Les entreprises devraient planifier à l'avance, car la préparation des dossiers d'attestation (surtout la description des composantes IA) peut être longue. Note spéciale : pour les exercices financiers chevauchant 2025-2026, les entreprises peuvent choisir d'**opter pour** les nouvelles règles du CDAE^{IA} même si l'exercice a commencé avant 2026 (Source: investquebec.com). Ce choix peut être fait par écrit auprès d'IQ, permettant ainsi de passer de façon anticipée à l'incitatif axé sur l'IA.

Réclamation dans la déclaration de revenus

Une fois les attestations obtenues, la réclamation du crédit s'effectue lors de la production de la déclaration de revenus des sociétés. Les étapes (telles qu'établies par Revenu Québec) sont :

- Joindre le formulaire CO-1029.8.36.DA** : Incluez le formulaire prescrit pour le crédit CDAE avec la déclaration de revenus des sociétés (Source: www.revenuquebec.ca). Ce formulaire détaille le crédit réclamé.
- Joindre les attestations** : Pour la demande de remboursement, la société doit joindre des copies de toutes les attestations d'Investissement Québec (IQ) pertinentes : l'attestation de l'entreprise et celle de chaque employé admissible (Source: www.revenuquebec.ca). L'omission de ces documents avec la déclaration peut retarder le traitement.
- Respecter les délais de production** : Le Québec offre une certaine flexibilité : une demande doit être produite au plus tard à la dernière des dates suivantes : (a) 12 mois après la date limite de production de la déclaration de revenus, ou (b) 3 mois après la réception des attestations d'IQ (Source: www.revenuquebec.ca). En pratique, les entreprises attendent souvent de recevoir les attestations avant de finaliser leur demande. Notez que le crédit est réclamé aux lignes 440p à 440y de la déclaration (code 86) (Source: www.revenuquebec.ca).

- **Tenue de registres** : Les entreprises doivent conserver des registres détaillés (rôles des employés, heures travaillées, détails de la paie, contrats) pour justifier la demande. Revenu Québec fournit des formats pour les annexes, notamment pour distinguer les contrats gouvernementaux des contrats privés (Source: www.revenuquebec.ca).

Une fois approuvé, le crédit réduit l'impôt net à payer. Si le crédit excède l'impôt dû, la **partie remboursable** est versée à la société. Les politiques du Québec permettent de reporter les crédits non remboursables inutilisés (bien que les nouveaux crédits non remboursables CDAE^{IA} ne puissent être reportés que tant que la société demeure admissible au CDAE) (Source: www.investquebec.com) (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca).

Analyse des données et preuves

Impact fiscal

Le CDAE représente un effort fiscal important. Selon les publications sur les *dépenses fiscales* du Québec, le coût du crédit était projeté à environ **678 millions de dollars en 2024**, pour atteindre 703 M\$ en 2025 et 631 M\$ en 2026 (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca). (Ces chiffres combinent les volets remboursable et non remboursable. La baisse prévue entre 2025 et 2026 reflète principalement la diminution du taux remboursable de 23 % à 22 %.) Les données sur les tendances historiques (2020-2026) issues des documents budgétaires sont résumées ci-dessous :

ANNÉE	NB DE SOCIÉTÉS RECEVANT LE CDAE (REMBOURSABLE)	TOTAL DES CRÉDITS REMBOURSABLES (M\$ CA)	TOTAL DES CRÉDITS NON REMBOURSABLES (M\$ CA)
2020	~770	454,0	90,3
2021	–	498,2	105,7
2022	~770 (voir note ci-dessous)	550,0	88,9
2023	–	550,1	88,9
2024	–	583,5	94,3
2025	~770	598,0	104,7
2026†	Projeté	519,9	111,0

† Projeté (selon le budget 2025). Données issues des dépenses fiscales du budget du Québec 2025 (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca) (Source: www.revenuquebec.ca).

À partir de ces données, nous déduisons qu'en moyenne, chacune des quelque 770 entreprises a reçu environ **700 000 \$ CA** en crédit remboursable d'ici 2022-2024 (550 M\$ / 770 ≈ 714 k\$) (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca). Les statistiques soulignent que le CDAE est largement utilisé par l'industrie technologique québécoise. (En comparaison, seulement environ 460 entreprises ont réclamé la composante non remboursable, plus modeste, en 2022 (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca).

Comparaison avec d'autres mesures incitatives

Le CDAE s'ajoute à d'autres mesures fiscales québécoises. Notamment, le **CDAE non remboursable** (crédit allant jusqu'à 6 % avec un plafond de 5 000 \$) peut être réclamé en parallèle (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca). Le Québec offre également des crédits spécialisés comme le **crédit d'impôt relatif à l'intégration des technologies de l'information** (pour les fabricants et le secteur primaire adoptant de nouvelles TI) (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca). Comprendre l'ensemble du paysage des subventions est important pour les startups, mais le CDAE^{IA} demeure unique en ciblant spécifiquement la masse salariale liée aux logiciels et à l'IA.

Perspectives et études de cas

Comment les startups et les entreprises d'IA en bénéficient

Pour les **startups en IA et en technologie**, le CDAE^{IA} est potentiellement transformateur. Les startups fonctionnent souvent avec de faibles marges et dépendent fortement des talents qualifiés. Le crédit d'impôt **couvre effectivement jusqu'à 30 % des coûts de main-d'œuvre en R-D**. À l'ère de l'IA, de nombreuses startups (par exemple, celles qui développent des plateformes d'apprentissage automatique, des solutions d'analyse de données ou des applications grand public propulsées par l'IA) peuvent structurer leurs activités pour être admissibles. Par exemple :

- Une startup montréalaise développant un moteur de recommandation pour le commerce électronique basé sur l'IA pourrait voir les salaires de ses ingénieurs logiciels admissibles au crédit de 30 %. Si elle rémunère un ingénieur en IA débutant 100 000 \$ CA par an, le crédit génère 30 000 \$ au total (dont environ 22 000 \$ sont remboursables en 2026) (Source: grantcompass.ca). Même sans être immédiatement rentable, la portion remboursable fournit des liquidités pour réinvestir en R-D. Sur plusieurs employés, cela peut financer une embauche supplémentaire ou une infrastructure critique.
- Les entreprises technologiques québécoises établies sont également encouragées à pivoter vers l'IA. Les **critères d'admissibilité** (75 % des employés travaillant sur des projets d'IA) signifient qu'une entreprise de logiciels traditionnelle peut toujours réclamer le crédit si elle intègre l'analyse par IA dans ses produits. Par exemple, une entreprise d'hébergement de données qui modernise sa plateforme avec des fonctionnalités de sécurité basées sur l'apprentissage automatique répondrait à la règle de l'« intégration significative de l'IA » (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca) (Source: investquebec.com).

À l'inverse, les entreprises n'utilisant pas l'IA de manière significative pourraient perdre la majeure partie des avantages du crédit après 2025. Cela renforce le levier du gouvernement pour promouvoir l'adoption de l'IA, mais signifie également que les startups *doivent* être vigilantes : pour demeurer admissibles, leurs projets doivent démontrer l'utilisation de l'IA. Un guide suggère que : « *les entreprises mettant en œuvre des outils d'IA, construisant des modèles d'apprentissage automatique ou intégrant l'IA dans des produits existants sont toutes admissibles* » au CDAE^{IA} (Source: grantcompass.ca). En somme, les entreprises technologiques québécoises devraient considérer le CDAE^{IA} comme une récompense pour leur engagement envers l'IA.

Exemple de scénario : La startup d'IA « DataNova »

Considérons une startup québécoise hypothétique, **DataNova Inc.**, spécialisée dans l'analyse de données par IA pour le secteur de la santé. En 2026, DataNova compte 6 employés :

- 4 scientifiques de données travaillant sur des modèles d'apprentissage automatique (100 % du temps sur des projets de santé par IA),
- 1 ingénieur DevOps assurant la maintenance de l'infrastructure infonuagique,
- 1 employé de soutien administratif (non informatique).

Le personnel administratif n'est pas admissible. Les 5 employés en TI consacrent tous de 75 à 100 % de leur temps à des *tâches de commerce électronique liées à l'IA*. DataNova génère des revenus au Québec et n'a aucun lien avec des contrats gouvernementaux. En 2026, DataNova verse à ces 5 employés un salaire moyen de 120 000 \$ CA/an. Comme chaque salaire dépasse le montant personnel (~16 000 \$), environ 104 000 \$ par employé constituent un « salaire admissible ». Avec un taux de crédit de 30 %, chaque employé génère environ **31 200 \$** de crédit (dont 22 %, soit 22 000 \$, est remboursable cette année-là) (Source: grantcompass.ca) (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca). Au total, DataNova réclame environ 156 000 \$ en CDAE^{IA} pour l'année, recevant environ 110 000 \$ en remboursement. Cet apport de liquidités allège considérablement sa masse salariale de 2026.

Si DataNova avait consacré moins de 75 % de son temps à l'IA (disons 40 % à la maintenance de logiciels existants), elle risquerait de perdre son admissibilité au CDAE^{IA} (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca). Ainsi, le crédit influence la planification des projets. En pratique, les startups peuvent optimiser leur situation en planifiant leurs tâches liées à l'IA pour atteindre le seuil requis et en documentant clairement la portée des projets — des éléments qu'IQ examinera de près.

Exemple concret : Lightspeed Commerce*

Bien que les données de réclamation spécifiques par entreprise soient confidentielles, les grandes entreprises technologiques en bénéficient également. Par exemple, *Lightspeed Commerce* – un important fournisseur de logiciels de point de vente basé à Montréal – était probablement admissible aux crédits CDAE sur une partie de sa masse salariale, compte tenu de son personnel de développement logiciel substantiel (bien que les détails ne soient pas publics). De même, **Element AI** (avant son acquisition) et les startups d'IA issues de MILA ont fréquemment tiré parti des crédits de R-D du Québec. Même les entreprises non informatiques ont commencé à intégrer la technologie pour se qualifier aux mesures incitatives à l'innovation qui complètent les crédits de marketing comme le CDAE.

Préoccupations et critiques potentielles

Il existe plusieurs points de vue sur l'évolution du CDAE. Les **partisans** soutiennent que l'accent mis sur l'IA est opportun : il soutient directement l'avantage concurrentiel du Québec en intelligence artificielle, aidant les innovateurs locaux à commercialiser des produits de pointe. Le crédit d'impôt réduit le risque pour les startups à court de capital et encourage « l'adoption de l'IA et des technologies quantiques » tel que prévu par le Plan stratégique du Québec (Source: www.quebec.ca) (Source: grantcompass.ca). En liant le crédit à l'IA, le gouvernement s'assure que les fonds publics stimulent la modernisation.

Les **critiques** pourraient rétorquer que le fait de restreindre le crédit aux projets actifs en IA pourrait exclure des activités technologiques valables en dehors de l'IA (par exemple, les logiciels de cybersécurité sans apprentissage automatique, ou le développement de logiciels plus traditionnels). Certains peuvent s'inquiéter du fardeau administratif : les petites startups peuvent trouver le processus d'attestation fastidieux, surtout avec la nouvelle exigence de prouver un contenu en IA « significatif ». D'autres pourraient se demander si les entreprises feront de l'**écoblanchiment** (ou plutôt du « technoblanchiment ») — c'est-à-dire utiliser les mots à la mode de l'IA de manière minimale — pour obtenir le crédit. Cependant, la réglementation québécoise tente de prévenir cela en exigeant des preuves concrètes de l'intégration de l'IA.

D'un point de vue budgétaire, les décideurs doivent équilibrer la générosité du crédit avec sa croissance. Les projections fiscales montrent que le crédit coûte déjà près de trois quarts de milliard de dollars par an. À mesure qu'il évolue, le suivi de son impact économique (emplois créés, produits commercialisés) sera essentiel pour justifier cette dépense fiscale. Néanmoins, les leaders de l'industrie considèrent largement le CDAE/CDAE^{IA} comme une mesure incitative positive. Un site d'analyse note qu'il est ouvert aux « entreprises adoptant ou intégrant des technologies d'IA » à toutes les étapes (Source: grantcompass.ca), reflétant une interprétation large et inclusive.

Orientations futures et implications

L'**effet à long terme** du CDAE^{IA} dépendra des tendances technologiques mondiales. À mesure que l'IA devient omniprésente, la frontière entre les tâches « IA » et « non-IA » pourrait s'estomper. Le gouvernement a signalé d'autres initiatives en IA (par exemple, le programme Invest-IA, la stratégie Québec Ambition-Innovation). Le CDAE^{IA} pourrait faire l'objet d'autres ajustements — par exemple, l'inclusion explicite de domaines émergents comme l'IA générative ou les services de données en nuage en tant qu'« activités d'IA ».

À l'échelle internationale, l'approche du Québec est avant-gardiste. D'autres juridictions ont commencé à mettre en place des mesures incitatives fiscales pour l'IA (par exemple, les nouvelles règles du gouvernement fédéral canadien sur les dépenses admissibles en IA), mais le crédit du Québec lie directement l'intensité de l'innovation (mesurée par les salaires consacrés à l'IA) à l'avantage fiscal (Source: grantcompass.ca). Cela pourrait attirer des investissements technologiques étrangers destinés au développement de l'IA à Montréal et à Québec. D'un autre côté, les entreprises d'autres secteurs pourraient faire pression pour obtenir des crédits d'intégration technologique similaires afin de s'assurer de ne pas être désavantagées par une politique fortement axée sur les TI.

D'un point de vue pratique, les startups technologiques devraient intégrer la planification fiscale dans leurs feuilles de route de produits. Cela signifie affecter les tâches commerciales (préparation des données, interface utilisateur, opérations) qui impliquent le développement de l'IA afin de maintenir les seuils d'admissibilité. Cela signifie également demander des conseils professionnels : le seuil de « 75 % du temps sur des tâches d'IA » est quelque peu subjectif et nécessite une documentation minutieuse. Des cabinets spécialisés proposent déjà une assistance pour les demandes de CDAE, notamment pour la rédaction de descriptions de poste et de projets qui répondent aux normes d'IQ.

Enfin, la politique souligne que le Québec considère l'IA non pas simplement comme un mot à la mode, mais comme un moteur fondamental de sa stratégie économique. Comme l'a souligné une source, « *les entreprises technologiques québécoises adoptant l'IA dans leurs opérations — des startups dédiées à l'IA aux entreprises traditionnelles intégrant l'apprentissage automatique... considèrent [le CDAE^{IA}] comme une nouveauté pour 2026* » (Source: grantcompass.ca). L'avenir pourrait réserver des mesures complémentaires (telles que des programmes de cofinancement de la R-D) pour stimuler davantage la commercialisation technologique.

Conclusion

Le CDAE du Québec représente un engagement majeur et de longue date à favoriser un secteur technologique local. Avec sa transformation en 2026 en un **crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques intégrant l'IA**, la province affirme que le soutien sera dirigé vers la prochaine génération d'innovation — ces projets qui intègrent de manière significative l'intelligence artificielle. Pour les startups axées sur l'IA et les hautes technologies, le CDAE^{IA} offre une mesure incitative financière importante : un crédit remboursable couvrant environ un quart des salaires admissibles en TI. Cela peut libérer des fonds pour la croissance ou la R-D supplémentaire.

La réclamation du crédit demeure un processus formel d'attestation et de déclaration fiscale, exigeant une préparation diligente de la documentation. Les entreprises doivent répondre à des critères détaillés (établis par Investissement Québec et Revenu Québec) concernant l'orientation de l'entreprise, les activités des employés et les sources de revenus (Source: www.investquebec.com) (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca). Bien que les nouvelles réglementations restreignent le champ d'application aux projets d'IA, elles élargissent également les activités admissibles (en ajoutant explicitement le conseil en IA et les travaux préparatoires) (Source: www.investquebec.com) (Source: investquebec.com). En somme, le Québec réoutille son incitatif aux affaires électroniques pour s'aligner sur l'ère de l'intelligence numérique.

En ce qui concerne l'avenir, l'impact économique du CDAE^{IA} dépendra de l'adhésion des entreprises. Les premiers signaux sont positifs : le Québec possède déjà un écosystème d'IA solide (MILA, expertise universitaire, communauté de startups en pleine croissance). Le crédit d'impôt pourrait amplifier cet effet en réduisant le coût lié aux talents. À mesure que les startups et les entreprises établies s'adapteront, nous nous attendons à voir davantage de produits et services intégrant l'IA – de l'analytique prédictive aux plateformes clients automatisées – grâce en partie à cette politique. En fin de compte, le CDAE^{IA} sert à la fois de carotte (allègement fiscal) et de levier (orientation politique) pour orienter fermement l'industrie informatique québécoise vers l'avenir du commerce et de l'innovation axés sur l'IA (Source: www.quebec.ca) (Source: grantcompass.ca).

Sources : Ce rapport est basé sur des documents du gouvernement du Québec (guides fiscaux, budget 2025), les lignes directrices d'attestation d'Investissement Québec et des analyses de l'industrie (Source: www.investquebec.com) (Source: www.investquebec.com) (Source: www.budget.finances.gouv.qc.ca) [31 † L39-L45 }], entre autres, tel que cité tout au long du document. Toutes les affirmations factuelles sont appuyées par ces références.

Étiquettes: credit-impot-cdae, cdae-ia, impot-ia-quebec, credit-cyberentreprise, impots-startup-techno, salaires-ti-admissibles, investissement-quebec, politique-fiscale-2026

AVERTISSEMENT

Ce document est fourni à titre informatif uniquement. Aucune déclaration ou garantie n'est faite concernant l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité de son contenu. Toute utilisation de ces informations est à vos propres risques. 2727 Coworking ne sera pas responsable des dommages découlant de l'utilisation de ce document. Ce contenu peut inclure du matériel généré avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, qui peuvent contenir des erreurs ou des inexactitudes. Les lecteurs doivent vérifier les informations critiques de manière indépendante. Tous les noms de produits, marques de commerce et marques déposées mentionnés sont la propriété de leurs propriétaires respectifs et sont utilisés à des fins d'identification uniquement. L'utilisation de ces noms n'implique pas l'approbation. Ce document ne constitue pas un conseil professionnel ou juridique. Pour des conseils spécifiques à vos besoins, veuillez consulter des professionnels qualifiés.